



# Compte rendu du conseil municipal du 12 juillet 2022

Présents : M. Jean-Michel CHARLAT, M. Daniel DUMAS, Mme Nathalie MARIN, Mme Sylvie DUCATTEAU, M. Jean VIEIRA, Mme Céline AUGER, M. Jacques FOURNIER, Mme Sylviane VANDERLENNE, Mme Françoise RABILLARD, M. Jean-François HEUX, Mme Mireille TAHON, M. Fabrice DESCRULHES, Mme Anne-Cécile COTINAT, Mme Karelle TREVIS, M. Denis MAUTRET, Mme Bérengère ROUDET, M. Gérard MONTEL.

Excusés ayant donné procuration : M. Pierrick BELLAT par M. Daniel DUMAS, Mme Lucile SURRE par M. Jacques FOURNIER, M. Jean-Pascal BLACHE par Mme Nathalie MARIN, M. Jacky GRAND par M. Jean-Michel CHARLAT, M. Pascal MALTERRE par M. Jean VIEIRA, M. Franck PRADIER par Mme Karelle TREVIS, Mme Carole DELAVAUD par Mme Sylviane VANDERLENNE, M. Eric VAURIS par M. Jean-François HEUX, Mme Françoise PRIMPIER par Mme Mireille TAHON, M. Eric DELAIRE par M. Denis MAUTRET.

A été nommée secrétaire de séance : Mme Sylviane VANDERLENNE.

## **1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 24 JUIN 2022**

Jacques Fournier indique qu'il y a une erreur sur le montant de la participation pour les travaux de l'ancien collège dans la cadre de la mission Bern.

Cette participation s'élève à 107 000 €.

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 24 juin 2022 par 25 voix pour et 2 abstentions (Anne-Cécile Cotinat et Karelle Trévis).

## **2 Marché public : Attribution des marchés d'assurance**

Monsieur le Maire présente le rapport.

Par décision, Monsieur le Maire a attribué un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage à Sigma Risk afin de réaliser un audit des contrats d'assurances et de rédiger les cahiers des charges pour lancer une nouvelle consultation et assister la ville pour l'analyse des offres.

Suite à l'étude réalisée par ce cabinet, une consultation a été lancée le 12 mai 2022 (Avis d'Appel Public à la Concurrence sur le site de [centreefficielles.com](http://centreefficielles.com) et le journal La Montagne) pour les marchés de prestations de services d'assurances.

Les prestations ont été découpées en 5 lots :

- Lot 1 Dommages aux biens
- Lot 2 Responsabilité Civile générale
- Lot 3 Protection juridique
- Lot 4 Automobile
- Lot 5 Cyber Risque

13 offres ont été reçues dans les délais et au regard du règlement de la consultation, elles sont toutes recevables.

Selon le règlement de la consultation, les offres ont été analysées par le cabinet Sigma Risk à partir des critères indiqués ci-après et pondérées de la manière suivante :

- Prix de la prestation 40 % et critère valeur technique 60 %

Le rapport d'analyse des offres présente les offres.

Monsieur le Maire invite le conseil à retenir les propositions établies par le cabinet Sigma Risk et propose de retenir :

- Lot 1 Dommage aux biens : GROUPAMA pour un montant de 13 928.11 € TTC
- Lot 2 Responsabilité Civile générale : SMACL pour un montant de 2 651.40 € TTC
- Lot 3 Protection juridique : SMACL pour un montant de 786.64 € TTC
- Lot 4 Automobile : SMACL pour un montant de 6 463.36 € TTC
- Lot 5 Cyber Risque : PILLIOT/GLISE pour un montant de 1 496.30 € TTC

Karelle Trévis fait part de son étonnement sur l'écart de prix entre les offres des lots 1 et 2.

Monsieur le Maire précise que cela est normal vu que l'objet de chaque lot est différent.

Gérard Montel demande le coût de la prestation de l'AMO.

Monsieur le Maire indique que le coût de l'AMO est de 2 700 € HT, il indique qu'il s'agit du même AMO qu'il y a 4 ans et qu'en 2018 le gain sur les prestations d'assurance était d'environ 43 000 €.

Monsieur le Maire met aux voix l'attribution des offres suivantes :

- Lot 1 Dommage aux Biens : GROUPAMA pour un montant de 13 928.11 € TTC
- Lot 2 Responsabilité Civile générale : SMACL pour un montant de 2 651.40 € TTC
- Lot 3 Protection juridique : SMACL pour un montant de 786.64 € TTC
- Lot 4 Automobile : SMACL pour un montant de 6 463.36 € TTC
- Lot 5 Cyber Risque : PILLIOT/GLISE pour un montant de 1 496.30 € TTC

et de l'autorisation de signer les marchés correspondants.

**Adopté à l'unanimité**

### **3. FINANCES : ADMISSION EN NON-VALEUR**

Monsieur le Maire présente le rapport.

Le comptable public de la commune a établi un état de demande d'une admission en non-valeur de produits irrécouvrables suite à la présentation d'un dossier en commission de surendettement.

Monsieur le Maire expose l'admission en non-valeur proposée.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'admettre en non-valeur la somme de 230.80 €.

**Adopté à l'unanimité**

### **4. FINANCES : DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET PRINCIPAL**

Monsieur le Maire présente le rapport.

Afin de financer quelques dépenses complémentaires et de rectifier des imputations du budget primitif 2022, il y a lieu de prendre une décision modificative n°1 du budget principal de la ville.

Monsieur le Maire présente la décision modificative n° 1 au budget 2022.

Monsieur le Maire met aux voix l'adoption de la décision modificative n° 1 au budget principal 2022.

**Adopté à l'unanimité**

### **5. TRAVAUX : CONVENTION DE FINANCEMENT DE TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC D'INTERET COMMUNAL POUR LE REMPLACEMENT COFFRET PRISES PLACE ALFRED THOMAS**

Daniel Dumas présente le rapport.

Afin de remplacer le coffret prises place Alfred Thomas, la ville de Billom a sollicité le SIEG pour l'inscription de ces travaux au programme d'éclairage public 2022.

Les travaux sont estimés à 4 500 € HT et conformément aux décisions prises par le comité syndical, le SIEG prend en charge la réalisation des travaux en les finançant dans la proportion de 50 % du montant HT et demande à la commune un fonds de concours égal à 50 % de ce montant auquel s'ajoute l'intégralité du montant TTC de l'écotaxe soit 2 250.24 €.

Ces crédits devront être inscrits au budget 2023.

Monsieur le Maire met aux voix la validation du projet de remplacement du coffret prises Place Alfred Thomas, la participation de la Commune au financement de l'opération à hauteur de 2 250.24 €, et l'autorisation de signer la convention de financement des travaux définis ci-dessus.

**Adopté à l'unanimité**

<p><b>6. TRAVAUX : CONVENTION DE FINANCEMENT DE TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC D'INTERET COMMUNAL ILLUMINATIONS DE FIN D'ANNEE</b></p>
--

Daniel Dumas présente le rapport.

Afin de dynamiser les illuminations de fin d'année, la ville de Billom a sollicité le SIEG pour l'installation d'un projecteur d'illuminations festives face à la mairie et pour l'inscription de ces travaux au programme d'éclairage public 2022.

Les travaux sont estimés à 10 800 € HT et conformément aux décisions prises par le comité syndical, le SIEG prend en charge la réalisation des travaux en les finançant dans la proportion de 50 % du montant HT et demande à la commune un fonds de concours égal à 50 % de ce montant auquel s'ajoute l'intégralité du montant TTC de l'écotaxe soit 5 400.24 €.

Ces crédits devront être inscrits au budget 2023.

Monsieur le Maire rappelle que les illuminations de Noël sont gérées par le SIEG qui confie les prestations à la SCIE. Il indique que même avec la participation du SIEG l'achat d'illuminations coûte fort cher.

Céline Auger précise que le projecteur pourra être utilisé pendant plusieurs années et qu'il sera fixé sur un des bâtiments en face la mairie.

Mireille Tahon demande s'il est possible d'imaginer le mettre sur un autre bâtiment.

Céline Auger répond positivement.

Monsieur le Maire met aux voix la validation du projet d'installation d'illuminations festives, la fixation de la participation de la Commune au financement de l'opération à hauteur de 5 400.24 €, et l'autorisation de signer la convention de financement des travaux définis ci-dessus.

**Adopté à l'unanimité**

## **7. PATRIMOINE : ATTRIBUTION DU MARCHÉ ET APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX D'URGENCE DANS LA COLLÉGIALE SAINT-CERNEUF**

Jacques Fournier présente le rapport.

La collégiale Saint-Cerneuf est une église classée Monument Historique, elle nécessite des travaux d'urgence. Ce bâtiment emblématique de Billom nécessite des travaux de reprise de couvertures et divers travaux de maçonnerie permettant de la maintenir en état.

En effet, à ce jour des problèmes d'infiltrations d'eau et de structures empêchent le public d'accéder à certaines parties de l'église.

Dans sa séance du 6 mai 2022, le Conseil Municipal a attribué des marchés pour des travaux d'urgence ainsi qu'un plan de financement pour une demande de subvention auprès de la DRAC afin de réaliser les travaux d'urgence.

Après échanges avec la Conservation Régionale des Monuments Historiques, les devis ont été modifiés ainsi sur le plan de financement.

Les devis ont été sollicités en urgence auprès d'entreprises en capacité de réaliser des travaux sur des monuments historiques dans le cadre de la loi n° 2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique. En effet, selon l'article 142 « *jusqu'au 31 décembre 2022 inclus, les acheteurs peuvent conclure un marché de travaux sans publicité, ni mise en concurrence préalables pour répondre à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 100 000 €* ».

Monsieur le Maire propose d'attribuer à l'entreprise Maurice Nailler une prestation de suivi de toiture (réparation couverture transept sud, pan ouest, suivi des couvertures des chapelles et des bas-côté sud, couverture des chapelles bas cotés sud au-dessus des chapelles et suivi des couvertures du bas-côté Nord) afin de réaliser les mesures conservatoires nécessaires pour un montant de 11 091.98 € HT.

Monsieur le Maire propose d'attribuer à l'entreprise Louis Geneste une prestation de travaux d'entretien de Massif Barlong côté Sud et chapelle Saint-Pierre et Saint-Paul (Mesures conservatoires des maçonneries du massif Barlong côté sud parement extérieur, élévation Sud de l'acrotère, contrefort angle Sud-Ouest, suivi du pied de mur côté Nord de la Chapelle Saint-Pierre Saint-Paul,) afin de réaliser les mesures conservatoires nécessaires pour un montant de 9 119.88 € HT.

Monsieur le Maire propose d'attribuer à l'entreprise Louis Geneste une prestation de travaux d'entretien pour l'élévation extérieure Nord du Transept (Intervention sur l'élévation extérieure Nord du transept, moyens de sécurité pour intervention au droit du transept nord, parement extérieur, colmatage d'une fissure sur parement intérieur façade Nord et transfert nord, calfeutrement de fissures en intrados des voûtes du déambulatoire, intervention en sous face des croisées d'ogive) afin de réaliser les mesures conservatoires nécessaires pour un montant de 26 823.71€ HT.

L'ensemble des travaux d'urgence sont évalués à 47 035.57 € et sont éligibles à une subvention de 50 %, à déposer auprès de la Conservation Régionale des Monuments Historiques (CRMH).

Jacques Fournier propose aux membres du conseil de peu développer ce rapport car les explications ont été données lors du dernier conseil. Les modifications des devis ont été sollicitées par les services de la DRAC.

Monsieur le Maire souligne l'importance de faire ces travaux dans la collégiale Saint-Cerneuf, il s'étonne que des concerts de 200 personnes puissent s'y dérouler et que les cérémonies pour les enterrements ne puissent pas s'y tenir.

Monsieur le Maire met aux voix l'attribution à l'entreprise Maurice Nailler d'une prestation de suivi de toiture pour un montant de 11 091.98 € HT, à l'entreprise Louis Geneste les travaux d'entretien Massif Barlong Côté Sud et Chapelle St-Pierre et St- Paul pour un montant de 9 119.88 € HT et à l'entreprise Louis Geneste les travaux d'entretien élévation extérieure Nord du transept pour un montant de 26 823.71 € HT.

Monsieur le Maire met également aux voix l'autorisation de déposer une demande de subvention auprès de la CRMH pour la réalisation en 2022 de ces travaux d'urgence pour un montant de 23 517.79 €.

**Adopté à l'unanimité**

## **8. ENVIRONNEMENT : CONVENTION DE GESTION GROS TURLURON**

Mireille Tahon présente le rapport.

La commune de Billom est engagée sur le thème de l'environnement et de la biodiversité, la commune ainsi que l'hôpital de Billom sont propriétaires de parcelles situées dans des espaces naturels remarquables dont le Gros Turluron.

La commune est en cours de renouvellement de la convention de gestion avec l'Hôpital de Billom qui est arrivée à échéance fin 2014.

Ces espaces sont classés Natura 2000. La gestion des sites Natura 2000 est revenue à l'Etat suite au désengagement du PNR du Livradois Forez. Et à compter de 2023, cette gestion va être transférée à la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Suite à des réunions de travail entre la commune et le conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne (CEN Auvergne) dans le cadre de l'animation du site Natura 2000 « Puy de Pileyre et Turluron », il a été convenu de consolider le partenariat pour la préservation du site autour d'une convention de gestion.

Mireille Tahon explique pourquoi le PNR s'est désengagé du suivi des sites Natura 2000 et précise que cette compétence sera reprise par la Région Auvergne-Rhône-Alpes en 2023.

Jean-François Heux demande pourquoi l'hôpital est propriétaire de parcelles sur le Turluron.

Jacques Fournier indique qu'il est fréquent que les hôpitaux disposent de biens.

Fabrice Descrulhes souligne l'intérêt de maintenir l'écosystème et que la forêt ne gagne pas.

Daniel Dumas précise que le conservatoire d'espaces naturels a indiqué que les espaces pourront facilement être conservés grâce à l'éco pâturage.

Il indique que le CEN trouve lui-même les ressources, il n'y a pas de coût induit pour la commune.

Anne-Cécile Cotinat demande si les droits de chasse perdurent sur ces parcelles.

Daniel Dumas précise que les propriétaires restent propriétaires des droits de chasses.

Anne-Cécile Cotinat évoque dans ce cas une protection plus importante de la flore que de la faune.

Jacques Fournier répond par la négative et indique que c'est l'écosystème qui est protégé.

Il précise que le PNR propose les sites qui peuvent être retenus dans le cadre de la chartre Natura 2000 et il souligne que depuis 3 ou 4 ans rien n'a été fait sur ce site ce qui explique que la végétation gagne.

Jacques Fournier informe le conseil que dans les années 2000 le PNR a suivi l'important site Natura 2000 de la vallée de l'Ance ce qui ne lui permettait plus d'assurer la gestion de plus petits sites. Il a été proposé à Billom Communauté d'assurer cette mission, cette dernière a refusé.

Il évoque ses craintes pour la gestion du site Natura 2000 après le transfert à la région Auvergne-Rhône-Alpes, et craint que la gestion soit simplement administrative sans action sur le terrain.

Monsieur le Maire met aux voix l'approbation de la convention de gestion avec le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Auvergne et l'autorisation donner à Monsieur le Maire à signer cette convention.

**Adopté à l'unanimité**

## **9. EDUCATION : REVERSEMENT DE LA BOURSE ERASMUS**

Nathalie Marin présente le rapport.

La directrice de l'école Guyot-Dessaigne a obtenu une subvention ERASMUS sur le thème « Repenser l'enseignement des langues vivantes à l'école primaire » d'un montant 8 585 €.

Afin de limiter les frais pour bénéficier de cette subvention et de pouvoir engager les projets, la ville de Billom a proposé de percevoir la subvention et de la reverser à la coopérative scolaire (OCCE63 COOP SCOLAIRE); cette dernière ne pouvant pas percevoir la subvention directement.

Le second acompte de cette subvention réévalué en fonction des dépenses réalisées est de 364 € et devra être reverser à l'OCCE63 COOP SCOLAIRE.

Monsieur le maire met aux voix l'autorisation de reverser une subvention ERASMUS perçue par la commune à la coopérative scolaire de l'école Guyot-Dessaigne pour un montant de 364 €

**Adopté à l'unanimité**

<b>10. TRAVAUX : AVENANTS AUX MARCHES POUR LA CONSTRUCTION DE L'ECOLE DE LA CROZE</b>
---

Daniel Dumas présente le rapport.

Le Conseil Municipal dans une délibération 2019-037 du 24 mai 2019 a attribué les marchés publics des 17 lots pour la construction du Pôle enfance.

Les avenants présentés au Conseil Municipal concernent différents aléas de chantier.

Le tableau donné en Conseil détaille les informations concernant les 2 avenants : numéro de lots et objet du lot, nom de l'entreprise titulaire, montant initial du marché, montant et objet de l'avenant ainsi que le nouveau montant du marché.

Ce tableau permet d'avoir une vue synthétique des avenants soumis au Conseil Municipal.

Les projets d'avenants seront adressés aux membres du conseil par voix dématérialisée qui en fera la demande auprès des services.

Monsieur le Maire met aux voix l'approbation de l'avenant n°2 au lot 13 Electricité pour un montant de + 485.00 € HT. Cet avenant représente +0.23 % du montant du marché. Ainsi le nouveau montant du marché est fixé à 210 860.70 € HT et l'approbation de l'avenant n°4 au lot 14 Chauffage, ventilation, Plomberie Sanitaires pour un montant de + 2 373.01 € HT. Cet avenant représente + 0.62 % du montant du marché. Ainsi le nouveau montant du marché est fixé à 384 653.70 € HT et l'autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer les deux avenants présentés.

**Adopté à l'unanimité**

<b>11. TRAVAUX : PROTOCOLE TRANSACTIONNELLE AVEC L'ENTREPRISE TITULAIRE DU LOT GROS ŒUVRE</b>
---

Monsieur le Maire présente le rapport.

La ville de Billom a attribué les 17 lots de travaux pour la réalisation de l'Ecole de la Croze à différentes entreprises. L'ensemble des entreprises ont reçu une notification de leur contrat valant ordre de service de démarrage le 2 octobre 2019.



La durée de chantier initialement fixée à 18 mois a été prolongée à 29 mois compte de la crise sanitaire (arrêt de chantier et problématique d'approvisionnement) et divers aléas de chantier).

Des échanges nombreux ont eu lieu avec l'entreprise Sanchez concernant la remise à niveau de la chape ciment du sous-sol, le problème de hauteur du palier de l'escalier intérieur menant à l'étage et le rendu esthétique des façades non satisfaisant, un accord a été trouvé avec cette entreprise.

L'accord consiste pour la ville de Billom à s'engager à renoncer définitivement à appliquer les pénalités de retard et pour l'entreprise Sanchez à réaliser à ses frais les travaux de réfection d'enrobé devant le futur Pôle enfance pour un montant de 15 162 € HT, les travaux de réfection du parking en grave basaltique pour un montant de 42 160 € HT et la réalisation d'une sortie provisoire sur le parking de la piscine pour un montant de 3 134 € HT.

Gérard Montel demande si le bilan consolidé de l'école de la Croze pourra être présenté en conseil en octobre ou novembre.

Monsieur le Maire indique que l'opération a été tenue et précise que les entreprises ont fait les acquisitions de matériaux avant la crise.

Monsieur le Maire met aux voix l'approbation du protocole transactionnel et l'autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant de signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

**Adopté à l'unanimité**

<b>12. FONCTION PUBLIQUE : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT</b>
--

Monsieur le Maire présente le rapport.

Afin d'assurer l'enseignement du sport à l'école Guyot-Dessaigne pendant le temps scolaire, Monsieur le Maire propose de faire appel comme les années précédentes à un E.T.A.P.S. (Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives) de Billom Communauté.

Il est proposé de confirmer le temps de mise à disposition de l'agent afin que cet agent bénéficie de temps de préparation et d'évaluation des élèves.

Aussi, il propose de renouveler la convention avec la Communauté de Communes pour l'année scolaire 2022-2023, selon les caractéristiques suivantes :

Cadre d'emploi	Date d'effet	Durée	Pourcentage de temps de travail mis à disposition
ETAPS	1 septembre	12 mois	34.5%

Monsieur le Maire met aux voix le renouvellement de la convention avec la Communauté de Communes pour l'année scolaire 2022/2023 afin de faire appel à un ETAPS pour enseigner le sport pendant le temps scolaire à l'école Guyot-Dessaigne.

**Adopté à l'unanimité**

**13. FONCTION PUBLIQUE : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS**

Monsieur le Maire présente le rapport.

**CREATION DE POSTE EMPLOI NON PERMANENT ARTICLE L332-23 1° DU CGFP : POSTES AU TEMPS DE TRAVAIL ANNUALISÉ**

**(AVIS FAVORABLE DU COMITE TECHNIQUE EN DATE DU 22 JUIN 2018)**

**FILIERE SOCIALE**

SERVICES CONCERNÉS	EMPLOI	GRADE	PÉRIODE	TEMPS	RÉMUNERATION
ECOLE MATERNELLE 2 postes	ATSEM	ATSEM PPAL 2 <sup>ème</sup> CLASSE	22/08/2022 au 13/07/2023	Temps complet	Echelle C2

**FILIERE ANIMATION**

SERVICES CONCERNÉS	EMPLOI	GRADE	DATE	TEMPS	RÉMUNERATION
Périscolaire	Animateur	Adjoint d'animation	01/09/2022 au 31/08/2023	33.04/35 <sup>ème</sup>	Grille catégorie C1
Périscolaire	Animateur	Adjoint d'animation	01/09/2022 au 31/08/2023	31.22/35 <sup>ème</sup>	Grille catégorie C1

**FILIERE TECHNIQUE**

SERVICES CONCERNÉS	EMPLOI	GRADE	PÉRIODE	TEMPS	RÉMUNERATION
RESTAURANT POLE ENFANCE	AGENT D'ENTRETIEN	ADJOINT TECHNIQUE	01/08/2022 au 31/08/2023	Temps complet	ECHELLE C1
RESTAURANT POLE ENFANCE	Cuisinier	ADJOINT TECHNIQUE	01/09/2022 au 31/08/2023	Temps complet	ECHELLE C2

SERVICES CONCERNÉS	EMPLOI	GRADE	DATE	TEMPS	RÉMUNERATION
Groupe scolaire/Moulin/ Camping/gîtes/ tennis	Agent d'entretien	Adjoint technique	01/09/2022 au 31/08/2023	32/35 <sup>ème</sup>	Grille catégorie C1

## CREATION DE POSTE EMPLOI NON PERMANENT ARTICLE L332-23 1° DU CGFP

### FILIERE ADMINISTRATIVE

SERVICES CONCERNÉS	EMPLOI	GRADE	PÉRIODE	TEMPS	RÉMUNERATION
ADMINISTRATIF	SECRETAIRE	ADJOINT ADMINISTRATIF PPAL 2 <sup>ème</sup> CLASSE	01/08/2022 AU 31/07/2023	Temps complet	ECHELLE C2

### FILIERE CULTURELLE

ECOLES	PROFESSEUR DE MUSIQUE	ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PPAL DE 1 <sup>ère</sup> CLASSE	01/09/2022 Au 07/07/2023	9h hebdomadaires	Echelle 3 <sup>ème</sup> catégorie B
--------	--------------------------	--	--------------------------------	------------------	---

SERVICES CONCERNÉS	EMPLOI	GRADE	DATE	TEMPS	RÉMUNERATION
Périscolaire <b>2 Postes</b>	Animateur Etudes surveillées	Adjoint d'animation ppal 2 <sup>ème</sup> classe	01/09/2022 au 23/06/2023	4/35 <sup>ème</sup> (période scolaire)	Grille catégorie C2  Echelon 8
Périscolaire	Animateur Garderie	Adjoint d'animation	01/09/2022 au 07/07/2023	13.33/35 <sup>ème</sup> (Période scolaire)	Grille catégorie C1
Périscolaire <b>2 Postes</b>	Surveillant	Adjoint d'animation	01/09/2022 AU 07/07/2023	6/35 <sup>ème</sup> (Période scolaire)	Grille catégorie C1  Echelon 1

Monsieur le Maire met aux voix l'approbation de la modification du tableau des emplois.

**Adopté à l'unanimité**

# Questions diverses

## 1) Calendrier des conseils municipaux

Monsieur le Maire indique que le calendrier des conseils municipaux a été déposé sur table.

Le prochain conseil est fixé le 23 septembre. En effet, le 16 septembre sera présenté au Moulin de l'Etang avec Ciné Parc le film « Reprise en main » en présence du réalisateur.

Karelle Trévis attire l'attention sur le fait que le conseil municipal du 16 décembre est fixé le même jour que le goûter du CCAS.

## 2) Foire à l'Ail et 14 juillet

Jean Vieira sollicite la présence d'un maximum de conseillers municipaux pour tenir les barrières pour la foire à l'Ail et pour l'organisation du feu d'artifice du 14 juillet.

## 3) Nathalie Marin fait le point sur le déménagement participatif à l'école de la Croze, l'installation se poursuivra durant l'été (mobilier, informatique, cuisine centrale, ...).

Les crédits non dépensés grâce au déménagement participatif permettra d'acheter des livres et des jeux pédagogiques dont pourront bénéficier les élèves pour leurs apprentissages.

## 4) Evènement 400 ième anniversaire de la naissance de Molière

Sylvie Ducatteau indique que seront organisés : le 26 novembre un repas théâtral, une conférence en janvier 2023 ainsi qu'une sortie afin de visiter l'exposition au musée du costume à Moulin en novembre 2022.

## 5) Daniel Dumas précise que les travaux place des Ecoles ne gêneront pas le Charivari, la place sera libérée pour cet évènement.

## 6) Céline Auger signale une erreur de date dans le bulletin municipal, le lancement des illuminations de Noël sera le 7 décembre 2022.

Monsieur le Maire clôt le conseil à 21h10